

LE CASSE DU SIÈCLE SUR NOS DROITS FAMILIAUX !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 25 février 2026

L'ADMINISTRATION S'ATTAQUE À NOS VIES FAMILIALES !

Invoquant une mise en demeure du Conseil d'État, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF) prépare un décret pour encadrer les **Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)** liées à la parentalité et à la famille. Ce n'est rien d'autre qu'un véritable **braquage social** qui s'annonce !

Alors que les personnels pénitentiaires s'épuisent quotidiennement dans des établissements saturés et des services surchargés, l'administration compte « harmoniser » les ASA entre les trois versants de la fonction publique.

Mais ne vous y trompez pas : cette « harmonisation » se fait par un nivellement vers le bas. Le gouvernement veut imposer un « **plafond de droits** » interdisant toute négociation locale pour obtenir des dispositions plus favorables aux agents.

DES « ÉLITES » CONTRE LE TERRAIN !

La DGAFF veut faire de nos vies de famille des variables d'ajustement ! Elle prévoit, par exemple, de diviser par deux les droits pour la garde d'enfant malade entre 12 et 16 ans. Comment peut-on aussi décemment soumettre à autorisation d'un chef de service la présence à l'enterrement d'un proche ou au mariage d'un enfant ? Pendant que les politiques s'enferment dans leur tour d'ivoire, les agents de terrain devraient, eux, mendier le droit de pleurer leurs morts ou de célébrer un événement familial ?

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, c'est une insulte à notre investissement professionnel quotidien ! La dure réalité et la pénibilité de nos métiers continuent à être ignorées voire méprisées !

HORS DE QUESTION DE TRANSIGER SUR NOS ACQUIS SOCIAUX !

L'**UFAP UNSa Justice** ne signera pas de chèque en blanc pour un recul social déguisé en avancée et **EXIGE** :

- Le maintien intégral du traitement pour TOUTES les ASA.
- Certaines ASA (mariage, PACS, décès d'un proche) doivent devenir **de droit** et non plus soumises au bon vouloir de la hiérarchie.
- Les ASA doivent être intégralement comptabilisées comme du temps effectif pour l'avancement et la retraite.
- Le futur texte doit faire preuve de progrès et non constituer une limitation des droits sociaux

RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE DE NOTRE TRAVAIL, SANS PERTE D'ACQUIS ET DES DROITS RÉELS !

NE LAISSONS PAS LA DGAFF SACRIFIER NOS VIES FAMILIALES !

L'**UFAP UNSa Justice** appelle tous les agents à signer massivement la pétition :

SIGNEZ LA PÉTITION POUR DÉFENDRE VOS DROITS !



Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY